

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-170-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 22/12/2025

N° 170/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Création de postes

| Nombre de membres | |
|----------------------------|----|
| - En exercice : | 97 |
| - Présents titulaires | 55 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 3 |
| · Dont représenté(e)s | 12 |
| · Excusé(e)s : | 11 |
| · Non excusé(e)s : | 16 |
| - Votants | 70 |
| - Ne participe pas au vote | |

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 70 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration
Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STAELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHERNRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s
Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e)
Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Absent(e)s
Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide les créations des postes suivants au 1er Janvier 2026 :

→ poste permanent = agent administratif à temps complet pour la régie assainissement au grade d'adjoint administratif, adjoint administrative principal 2ème classe, adjoint administrative principal 1ère classe titulaire ou contractuel

→ poste permanent = agent technique mutualisé assainissement/infrastructures, au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe titulaire ou contractuel

→ poste permanent = agent administratif à mi-temps pour le service infrastructures, au grade d'adjoint administratif, adjoint administrative principal 2ème classe, adjoint administrative principal 1ère classe titulaire ou contractuel

→ poste non permanent = ambassadeur du tri, au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe contractuel.

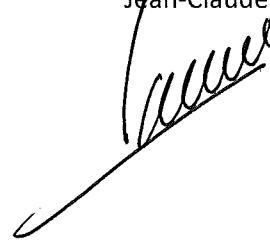
➔ poste non permanent = remplacement d'un agent en disponibilité au grade d'adjoint technique – contractuel.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-170-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025